



Proposition de motion visant à déclarer la Commune de Gesves en état d'urgence climatique.

Considérant la tenue d'un sommet de l'ONU crucial sur le Climat qui s'est tenu à New-York le 23 septembre 2019 ;

Considérant que la communauté scientifique reconnaît consensuellement depuis 1979 au moins que les émissions de gaz à effet de serre en général et de CO₂ en particulier modifient la composition chimique de l'atmosphère et modifient donc sa capacité à conserver l'énergie reçue du Soleil dans le système Terre, entraînant de fait un réchauffement global et des changements climatiques ;

Considérant que la connaissance du réchauffement climatique d'origine humaine est confirmée par les constats multiples et convergents et les avertissements répétés et constants du GIEC (entre autres, dans ses récents rapports d'octobre 2018 et août 2019) ainsi que par l'ensemble de la communauté scientifique qui estiment la situation due au dérèglement climatique global plus qu'alarmante ;

Considérant les Accords de Paris et l'engagement des Etats membres de l'ONU, dont la Belgique, à prendre les mesures nécessaires pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C ;

Considérant le rôle essentiel que les entités locales peuvent et doivent jouer dans la lutte contre le dérèglement climatique étant donné l'impact concret et immédiat de leurs politiques sur les territoires qu'elles gèrent ;

Considérant que la Commune de Gesves est signataire de la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie en partenariat avec le BEP, l'engageant à réduire de 40% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 ;

Considérant que la commune de Gesves a été identifiée dès 2017 par la Région wallonne comme commune « Zéro déchet » ;

Considérant la Déclaration de Politique Régionale présentée par le nouveau gouvernement (MR, PS et Ecolo) annonçant dans son premier chapitre que « [La Région wallonne] vise la neutralité carbone au plus tard en 2050 , avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030.

Considérant l'impact important du changement climatique sur le territoire de la Commune de Gesves par, entre autres, la multiplication des vagues de chaleurs et l'assèchement des sols, ayant entre autres un impact direct sur les productions de nos agriculteurs et maraîchers ;

Considérant que l'été 2019 a été l'un des plus chauds jamais enregistrés, amenant, sur le plan local, de forts pics de chaleurs, une raréfaction des ressources en eau (problèmes de fourniture à Sorée, assèchement du Ry Les Fonds entre autres) et incendie de cultures ;

Considérant que les populations les plus impactées par les dérèglements climatiques, à Gesves et ailleurs sur la planète, sont les personnes les plus précarisées ;

Considérant la trentaine de « marches pour le Climat » qui ont eu lieu depuis décembre 2018 en Belgique et l'importante mobilisation citoyenne pour réclamer des actes forts des pouvoirs publics pour une transition écologique et solidaire immédiate ;

Le Conseil communal décide :

1. de déclarer la Commune de Gesves en état d'urgence climatique ;
2. de se fixer comme objectif, d'atteindre la neutralité carbone avant 2050 et la fourniture des bâtiments communaux à 100% en énergie verte, tout en se fixant comme objectif intermédiaire de tendre vers une diminution de 55 % de la production de gaz à effet de serre de la Commune de Gesves d'ici 2030 (par rapport à 1990) ;,
3. de se doter d'un Plan Climat pour accompagner la mise en œuvre de l'objectif de réduction des émissions polluantes sur notre commune.
4. de rappeler l'importance de la vision transversale de la lutte contre le changement climatique et de mettre la priorité sur les politiques propres à sa mise en œuvre, telles que par exemple :
 - l'adoption d'un plan communal de gestion de l'eau visant à faire de Gesves une commune résiliente face aux vagues de chaleurs et à l'augmentation annoncée des pluies et orages, sources d'inondations ;
 - L'équipement des bâtiments communaux de citernes de récupération d'eau de pluie
 - la généralisation de la démarche zéro déchet et l'interdiction des plastiques à usage unique lors d'événements publics ;
 - l'intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics et la sélection des prestataires ;
 - la production progressive, via une cuisine de collectivité, de repas préparés avec des produits locaux, équilibrés, de saison et provenant de l'agriculture biologique,
 - le remplacement des véhicules diesel du parc automobile communal par des véhicules moins polluants;
 - le développement d'un réseau de mobilité douce ;
 - la prise en compte des principes régissant la conception de quartiers durables et de l'économie circulaire pour les chantiers de rénovation et les lotissements ;
 - l'introduction de matériaux de réemploi dans les bâtiments de la Commune lors de nouvelles constructions et de rénovations;
 - le développement de communautés d'énergie et de quartiers à énergie positive sur le territoire communal;
 - le renforcement de l'optimisation des toitures des bâtiments publics pour lutter contre le changement climatique via par exemple l'installation de chauffe-eau solaire ou de panneaux photovoltaïques ;
 - l'inscription des sujets relatifs aux problématiques contemporaines, dont la question du climat, dans le Projet pédagogique des écoles;
 - l'adoption d'un plan de gestion forestière intégrant la dimension du changement climatique ;

- la mise en place d'une Commission Climat amenée à proposer des actions et faire le suivi des actions de la commune.
- Le développement et le soutien aux initiatives visant à échanger/donner des objets de seconde-main
- L'adaptation de la taxe sur les déchets ménagers en augmentant le prix au kilo et en diminuant le forfait
- L'adoption d'un programme d'investissement communal intégrant au minimum un tiers d'investissement en faveur de la sécurité routière et de la mobilité douce
- L'organisation d'activités dans le cadre de la journée/semaine de la mobilité
- Le soutien au développement du co-voiturage
- La création d'un parc naturel dans le Condroz, avec les communes voisines
- La réalisation d'ateliers collectifs de sensibilisation aux économies d'énergie pour les ménages précarisés
- L'accompagner de citoyens pour améliorer la performance énergétique de leur habitation via le projet « IsoltaMaison » développé par le GAL
- L'équipement des infrastructures communales de poubelles sélectives

Nathalie Catinus
Conseillère communale ECOLO

André Verlaine
Conseiller communal RPG+

José Paulet
Conseiller communal GEM